



PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR

29 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 13 mars 2024

Les convocations ont été adressées par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués.

Etaient présents ou représentés :

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres	
Messieurs	DEMANGEOT François	SMAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SMAH Fresquel	
	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	POLARD Pierre	SM Delta de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	SBV Orbieu Jourres	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	RESPLANDY Patrick	SM Aude Centre	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	Pierre BARDIES (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	BELART Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	VERGE Jean Luc (SMAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques

Invités :

Mme VAUJANY Aline, Déléguée suppléante au SM Aude Centre
Mme Sire Bernadette, Déléguée suppléante au SM Aude Centre
M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services
Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative et financière du SMMAR
M. DEFROIDMONT Jérôme, Directeur Technique Adjoint du SMMAR
M. SANS Kris, Agent SMMAR, chargé de mission Planification GEMAPI
Mme POUILLAT Mathilde, Agent SMMAR, chef de projet GEMAPI secteur Orbieu Jourres
M. PECH Thibaut, Agent SMMAR, chef de projet GEMAPI secteur Aude Centre
M. BALUFIN Etienne, Agent SMMAR, Animateur SAGE BVA
M. CLUZEL Philippe, Agent SMMAR, Chargé de mission PGRE
M. SEVENIER Bastien, chargé de mission aménagement du territoire
Mme BAILLE Emilie, Agent SMMAR, Animatrice SAGE Fresquel et HVA
Mme LAFFONT Sylvie, Agent SMMAR, Gestionnaire Financière

Excusés :

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11
Mme MAHIEU Catherine, DGS du CD11
Mme MATEILLE Séverine, conseillère départementale et déléguée titulaire CD11
M. GINIES Alain, conseiller départemental et délégué titulaire CD11
M. BELART Xavier, Président et délégué titulaire du SMDA
M. BARO Hervé, conseiller départemental
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA
M. VERGÉ Jean Luc, délégué titulaire SMAH Fresquel
M. CASATO Didier, délégué titulaire SIAH Berre et Rieu
Mme BOYER CORCUFF Marie Laure, déléguée titulaire du SIAH Corbières Maritimes
M. FAURAN Jean Paul, Président et délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes
M. BARDIES Pierre, Président et délégué titulaire du SMAH HVA
M. IZARD Alain, délégué titulaire SIAH Berre et Rieu
M. COSTE Alain, délégué titulaire Syndicat de Bassin Versant Orbieu Jourres
M. GERARD Eric, Payeur Départemental

La séance du Comité Syndical est ouverte à 14h00.

Le Président procède à l'appel, soit 17 délégués présents ou représentés sur 32.

Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

M. David FERNANDEZ a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

DIRECTION GENERALE

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 7 mars 2024

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 7 mars 2024 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance 7 mars 2024

2. Présentation du Rapport d'Activité 2023

M. le Président laisse la parole à Mme. Martinez Isabelle, Directrice Administrative et financière du SMMAR, et à M. Jean Marie Aversenq, DGS, qui présentent ce rapport d'activité. Cf PJ jointe

M. Magro est inquiet concernant le maintien des financements de l'entretien de la ripisylve par l'Agence de l'Eau.

M. Demangeot précise que ce point a été discuté lors de la commission géographique de l'agence de l'eau en début de semaine à Montpellier. Il rappelle que les pratiques de gestion de la ripisylve ont évolué sur le bassin versant de l'Aude de la Berre et du Rieu et de ce fait ne devrait pas être impactées par les nouvelles orientations de l'agence de l'eau.

M. le Président propose d'adresser à l'agence de l'eau un courrier co-signé de l'ensemble des présidents des syndicats pour faire part de notre inquiétude et être force de proposition.

M. le DGS rappelle que le rapport d'activité 2023 sera envoyé en version papier et numérique prochainement.

3. Installation d'un nouveau délégué titulaire du Syndicat Mixte Aude Centre

M. le Président informe que suite à une démission d'un délégué titulaire Monsieur FABRE Alain, représentant le Syndicat Mixte Aude Centre, un nouveau délégué titulaire a été désigné lors du Comité Syndical du SMAC le 29/02/2024, il s'agit de M. Resplandy Patrick

Le Président propose d'installer M. Resplandy Patrick au sein de l'assemblée délibérante du SMMAR.

Le comité ouï l'exposé et approuve à l'unanimité l'installation de M. Resplandy au sein de l'assemblée délibérante du SMMAR.

4. Approbation du Compte de Gestion 2023

Le Président soumet au Comité Syndical le rapport relatif à l'approbation du Compte de Gestion du SMMAR, exercice 2023, dressé par M. Eric GERARD, payeur départemental.

- Après présentation du Budget Primitif 2023, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du Compte de Gestion dressé par M. le Payeur Départemental,

- Après s'être assuré que M. le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles de la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 011090

NOM DU POSTE COMPTABLE : F.DEP AUDE

ETABLISSEMENT : SMMAR - BUDGET PRINCIPAL
ETAT : II

Résultats budgétaires de l'exercice

000 - SMMAR - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 20

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Révisions budgétaires totales (a)	536 664,12	3 656 187,46	4 192 851,58
Titres de recette émis (b)	374 185,85	3 097 895,09	3 472 080,94
Reductions de titres (c)	6 000,00	12 500,00	18 500,00
Recettes nettes (d = b - c)	368 185,85	3 085 395,09	3 453 580,94
DEPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	536 664,12	3 656 187,46	4 192 851,58
Mandats émis (f)	363 695,26	3 121 903,89	3 485 599,15
Annulations de mandats (g)	12 237,60	439,31	12 676,91
Depenses nettes (h = f - g)	351 457,66	3 121 464,58	3 472 922,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
h - h) Excédent	16 728,19		16 728,19
i - d) Déficit		36 069,49	36 069,49

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 011090

NOM DU POSTE COMPTABLE : F.DEP AUDE

ETABLISSEMENT : SMMAR - BUDGET PRINCIPAL
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02000 - SMMAR - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	84 344,57		16 728,19		101 072,76
Fonctionnement	229 412,49		-36 069,49		193 343,00
TOTAL I	313 757,06		-19 341,30		294 415,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	313 757,06		-19 341,30		294 415,76

Le compte de gestion est conforme au compte administratif 2023 du SMMAR.

Le Compte de Gestion 2023 est soumis au vote de l'assemblée.

Le Compte de Gestion 2023 est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

5. Approbation du Compte Administratif 2023

Après l'approbation du Compte de Gestion 2023, le Président demande que soit procédé à l'élection d'un rapporteur du Compte Administratif 2023 : Monsieur François DEMANGEOT, Vice-Président du SMMAR est élu par le Comité Syndical.

Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR, quitte momentanément la séance pour la présentation du Compte Administratif 2023.

M. François DEMANGEOT soumet à l'assemblée le rapport relatif au Compte Administratif 2023 qui fait apparaître :

➤ En section de Fonctionnement :

Fonctionnement	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Opérations réelles	2 992 853.62 €	3 045 811.30 €
Opérations d'ordres	128 610.96 €	39 583.79 €
Section Fonctionnement : Total Exercice N	3 121 464.58 €	3 085 395.09 €
Soit un Déficit de FONCT. 2023	- 36 069.49 €	
Report de l'Excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur	0 €	+ 229 412.49 €
TOTAL de Fonctionnement cumulé	3 121 464.58 €	3 314 807.58 €
Solde de Fonctionnement Cumulé	+ 193 343.00 €	

➤ En section d'Investissement :

Investissement	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Opérations réelles	311 873.87 €	239 574.89 €
Opérations d'ordres	39 583.79 €	128 610.96 €
Section d'investissement : Total Exercice N	351 457.66 €	368 185.85 €
Soit un Excédent d'INVT. 2023	+ 16 728.19 €	
Report de l'Excédent d'investissement de l'exercice antérieur	0 €	84 344.57 €
TOTAL d'Investissement cumulé	351 457.66 €	452 530.42 €
Solde d'Investissement Cumulé	+ 101 072.76 €	

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 :
+ 294 415.76 €

Le Compte Administratif 2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Cf en PJ la synthèse du CA.

6. Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024

Le Président soumet au Comité Syndical les résultats de clôture de l'exercice 2023, arrêtés comme précédemment:

- Section de Fonctionnement :
 - Déficit de l'exercice 2023 : - 36 069.49 €
 - Excédent de l'exercice antérieur : + 229 412.49 €

Soit un excédent cumulé de : + 193 343.00 €

- Section d'Investissement :
 - Excédent de l'exercice 2023 : + 16 728.19 €
 - Excédent de l'exercice antérieur : + 84 344.57 €

Soit un excédent cumulé : + 101 072.76 €

Le Président indique que :

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de + 193 343.00 €, sera affecté, en totalité, au Budget Primitif 2024 au compte R002 « Excédent antérieur reporté Fonctionnement » ;

De même, l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de + 101 072.76 €, sera affecté, en totalité, en recette au compte R001 « Excédent d'investissement reporté ».

Les propositions sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le comité syndical ouï l'exposé et approuve à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023, comme proposé ci-dessus, soit 193 343.00 € au compte R002 « excédent antérieur reporté Fonctionnement » et 101 072.76 € au compte R001 « Excédent d'investissement reporté »

7. Approbation du Budget Primitif 2024

Le Président laisse la parole à Mme Isabelle Martinez.

Cf en PJ la synthèse du BP

8. Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits

Le Président rappelle la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2023. Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour l'assemblée délibérante de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2024.

9. Subvention au COS 2024 et approbation du bilan du COS 2023

Suite à la création en décembre 2004 du Comité des Œuvres Sociales du SMMAR, après approbation du Comité Syndical (délibération n°27/2004 en date du 15/06/04), il est proposé d'allouer une subvention annuelle équivalente à 2% de la masse salariale soit 37 895.80 € pour l'année 2024.

La proposition est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

Bilan COS 2023 :

M. le Président laisse la parole à Etienne BALUFIN, agent SMMAR et Président du COS.

Recettes du COS 2023 : 43 443,64 €

- Les recettes sont composées des cotisations du SMMAR et des membres, de l'épargne et participations sur certaines prestations

Dépenses du COS 2023 : 43 225,73 €

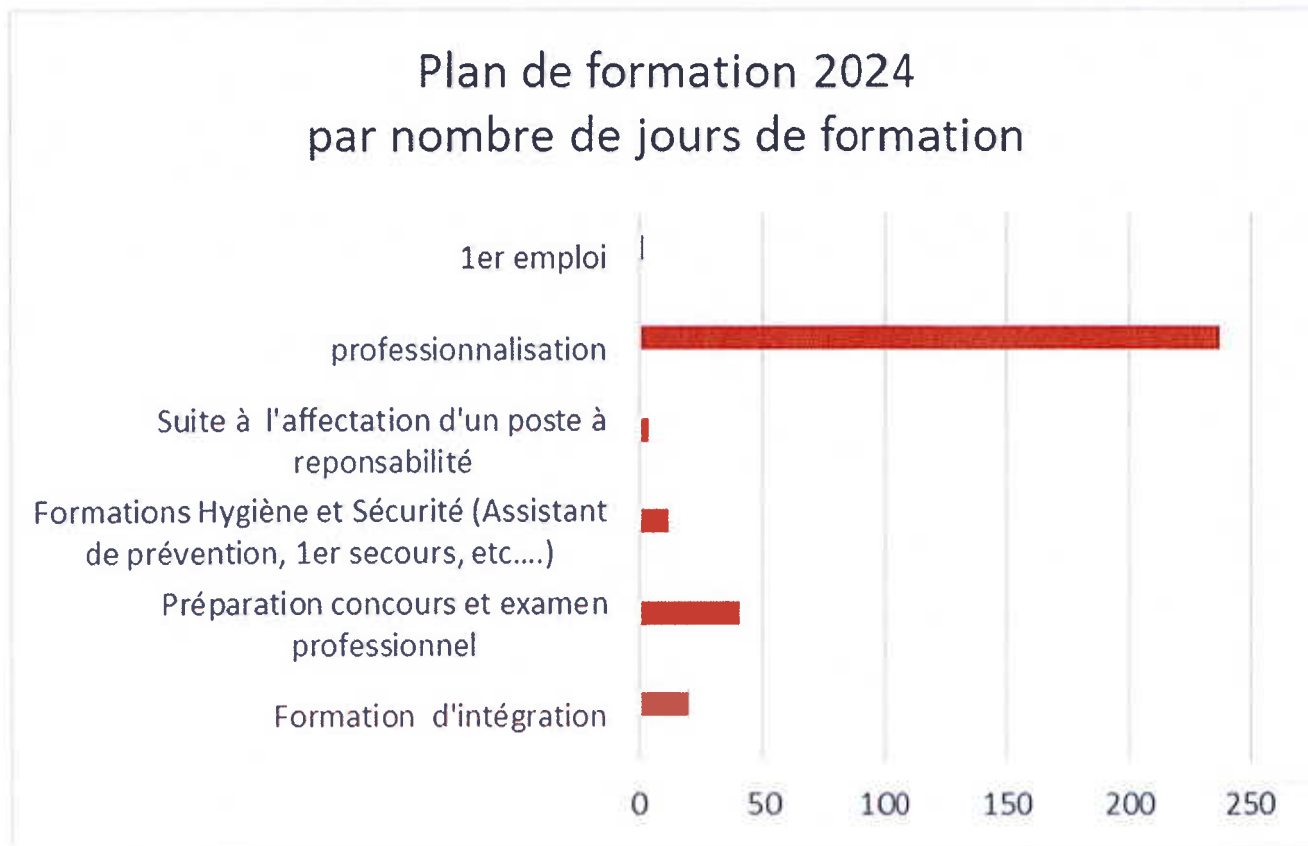
- Remboursement de prestations en lien avec le règlement intérieur : 20 644,58 €
- Chèques ANCV et Cadhoc : 11 713,75 €
- Evènements collectifs : 10 005,03 €
- Autres dépenses : 862,37 €

Le COS du SMMAR clôture son bilan 2023, avec un excédent de 217,90 €

10. Approbation du plan de formation 2024 et du bilan du plan de formation 2023

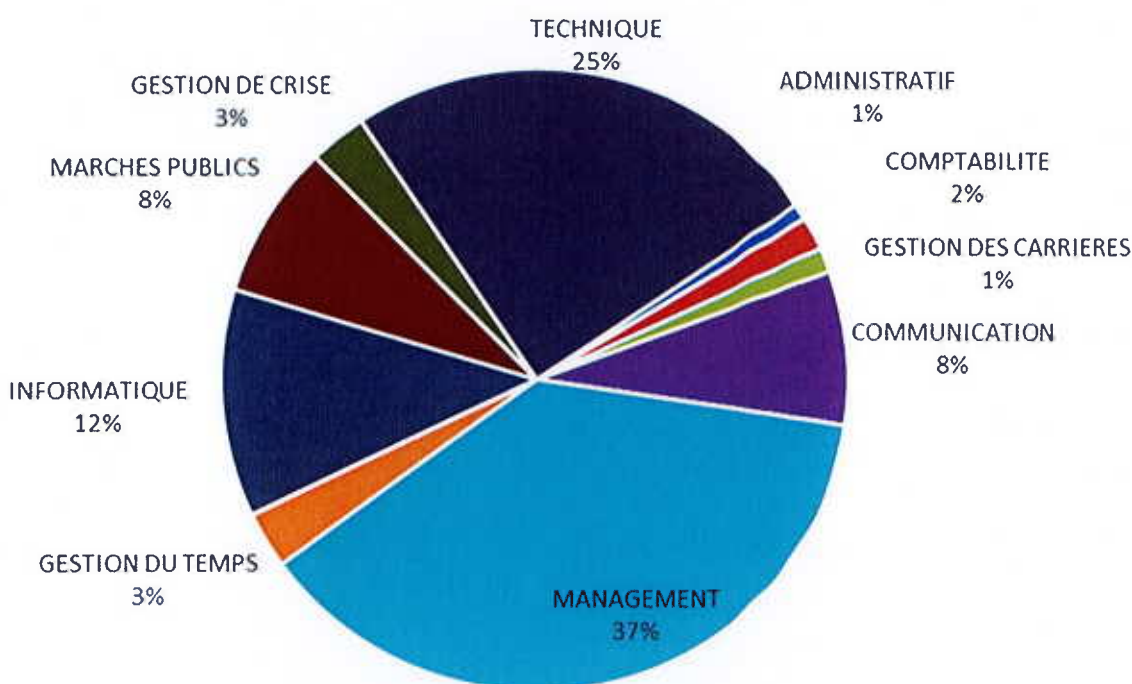
M. le Président laisse la parole à Mme Isabelle Martinez, Directrice Administrative et Financière.

Suite aux entretiens annuels et aux objectifs définis pour l'année 2024, 315 jours de formations programmés en 2024 :



➤ Montant prévisionnel 2024 : 6 477.60 €

Détail des formations de professionnalisation



Cf détail en PJ

Le Comité Syndical a approuvé et validé à l'unanimité le Plan de Formation 2024.

➤ Bilan du plan de formation de 2023 :

Sur l'année 2023, 30 agents ont bénéficiés de jours de formation.

Sur 441 jours planifiés 244 jours ont été réalisés et 54 ont été reportés sur 2024.

28 dans le cadre de la santé et sécurité au travail

27 jours dans le cadre de la formation au premier emploi

20 jours au titre de la formation d'intégration

57 au titre de la formation de professionnalisation tout au long de la carrière

112 Jours au titre de la préparation concours et examen professionnel.

Les 143 Jours non réalisés sont en grande partie dû au fait que le CNFPT a annulé ou refusé les formations

Le total des montants 2023 : 3226.76 euros.

11. Information concernant les derniers marchés attribués

MP24-SMMAR-1 : Fourniture de carburant par cartes accréditatives pour les véhicules du SMMAR

Lieu de prestation du service :

Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu et ensemble du territoire national.

Objectif :

La consultation porte sur la Fourniture de carburant et des prestations associées pour les véhicules du syndicat, sur le département de l'Aude et sur le territoire national. L'approvisionnement des véhicules du syndicat s'effectuera par l'intermédiaire de cartes accréditatives mono enseignes.

Les cartes devront permettre :

- l'approvisionnement en carburant de diverses natures, en stations-services,
- l'approvisionnement en AD blue pour les stations équipées
- l'usage de bornes électriques, pour les stations équipées,
- le paiement des redevances de péages sur réseaux autoroutiers, (carte et badge télépéage)
- le lavage des véhicules en station.
- l'achat en boutique

Type de marché : Fourniture

Estimation : Montant maximum HT de commande 70 000.00 €

Délai d'exécution prévu : 12 mois, reconductible 2 fois. Soit une durée maximale de 3 ans.

Mode de passation : Accord-cadre passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Décision de lancement de la procédure : 25/01/2024

Date de la publication : 08/02/2024

Date limite de remise des offres : 11/03/2024

Critères d'attributions :

- Prix : 60
- Valeur technique : 30
- Délai : 10

Candidatures reçues : 1

- TOTAL ENERGIE

Attribution du marché à TOTAL ENERGIE pour un montant de 70 000 € HT annuel.

Conditions proposées par TOTAL ENERGIE : réduction de 0.03 € par litres de carburant et une réduction de 3 € sur l'abonnement annuel des cartes accréditatives

12. Approbation de la démarche SAGE Aude

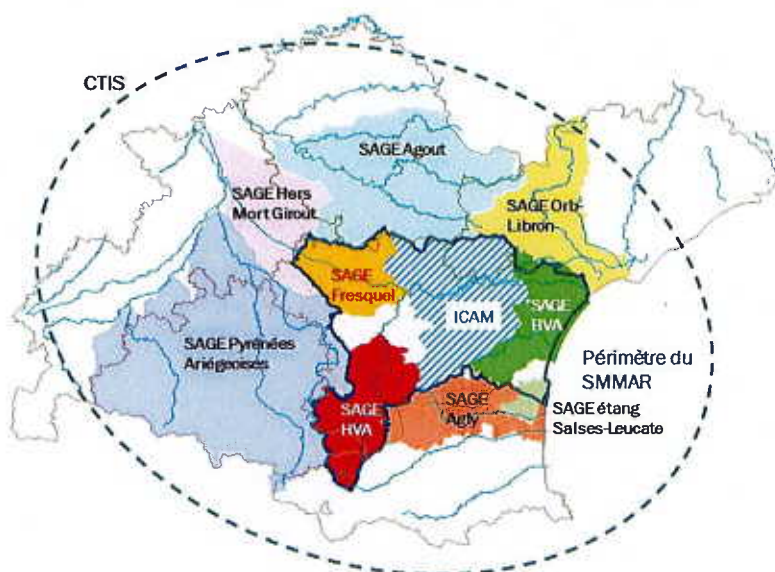
M. Le Président rappelle que depuis plus d'une année, au travers de la réalisation de l'étude d'évaluation et d'évolution de la politique SAGE, menée par le SMMAR, un échange et une concertation générale des acteurs du territoire a été réalisé sur cette thématique.

Cette démarche s'est structurée autour d'entretiens, d'ateliers de travail ayant conduit à la production d'un rapport d'évaluation de notre politique, mettant en avant les forces et les faiblesses de notre politique actuelle, et formulant également des scénarios d'évolution de cette dernière.

M. Etienne BALUFIN, Animateur SAGE présente la démarche:

APPROBATION DE LA DÉMARCHE SAGE AUDE CONTEXTE

5 outils de type « SAGE » portés par le SMMAR



6 150 km² de bassin versant
2 300 km de cours d'eau

382 000 habitants
Forte croissance
démographique de la basse
vallée

Tourisme 900 M€ CA
Agriculture 570 M€ de CA
exploitations à **60% viticoles**

Systèmes hydrauliques très
interconnectés (interne
Aude et avec les BV voisins)

Aux vues des enjeux et du contexte local, et après plus de 15 ans d'animation territoriale (SAGE/PGRE) la politique EAU du SMMAR est dans une période charnière



APPROBATION DE LA DÉMARCHE SAGE AUDE ANALYSE

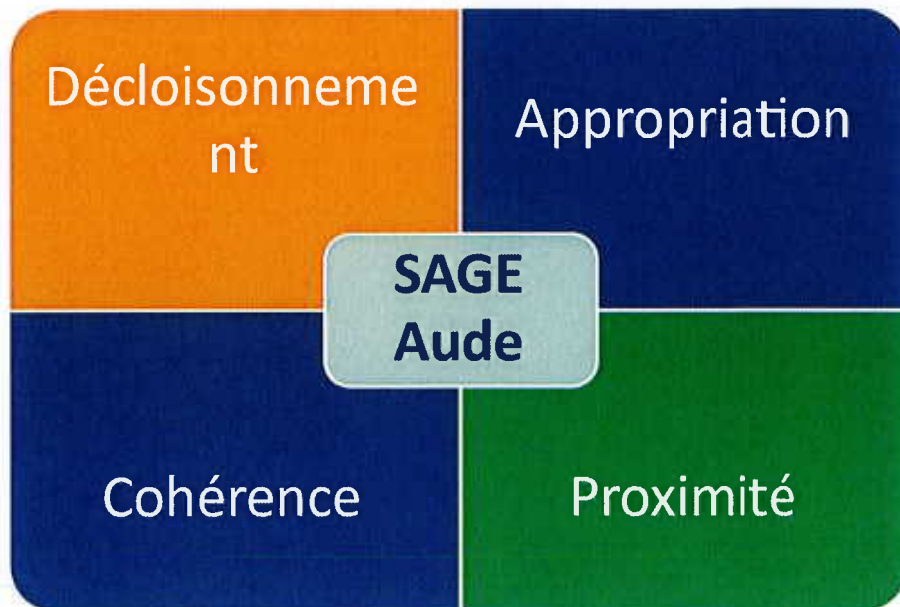
- Prise en compte ancienne des enjeux « Eau » et une **concertation vivante**
- **Beaucoup d'acteurs et de documents** qui traitent de la question de l'eau parfois source de **confusion**
- Echelles d'interventions variables selon les thèmes qui peuvent induire un **manque de recul sur le bassin versant de l'Aude**
- **Enjeu de répartition de la ressource**, dialogue urgent à l'échelle du bassin versant de l'Aude et au-delà
- **Outil SAGE connu et reconnu** sur le terrain comme un véritable outil d'aménagement du territoire et de concertation
- Aude médiane, un territoire à forts enjeux qui ne dispose pas d'une instance de concertation fonctionnelle



APPROBATION DE LA DÉMARCHE SAGE AUDE

SAGE AUDE

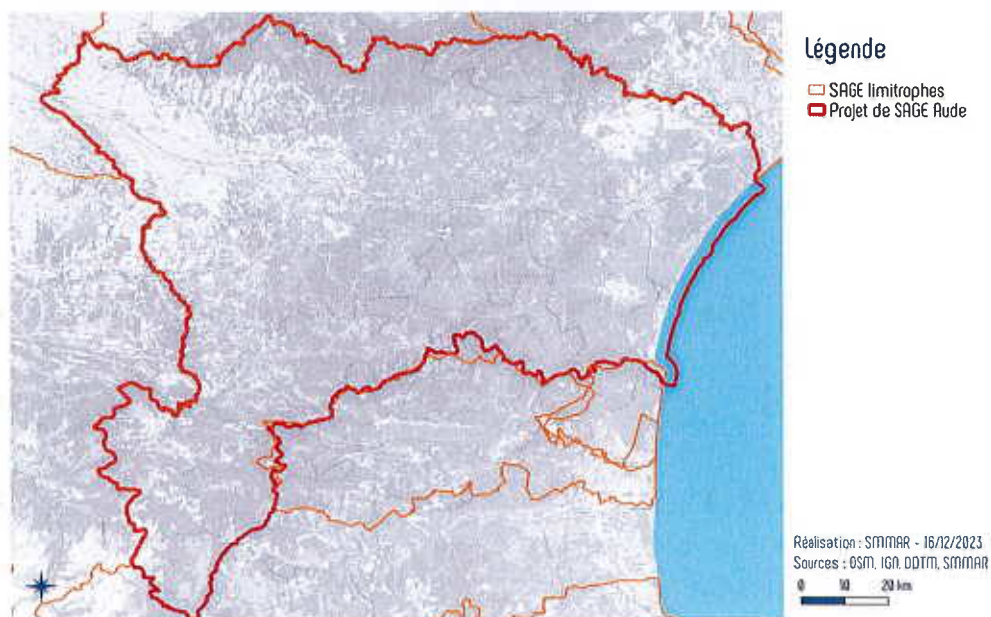
Le SAGE est pertinent pour répondre aux enjeux Eau du territoire, garantie de la solidarité amont/aval, poids dans l'aménagement du territoire



APPROBATION DE LA DÉMARCHE SAGE AUDE

SAGE AUDE

Un périmètre à l'échelle des bassins versants de l'Aude, de la Berre et des Corbières Maritimes pour un SAGE ensemble de toutes les démarches en cours



M le Président remercie l'ensemble des présidents des Commissions Locales de l'Eau actuelles (à savoir, Haute Vallée de l'Aude, Fresquel et Basse plaine de l'Aude) ainsi que les animateurs SAGE, Emilie Baille et Etienne Balufin pour le travail effectué.

Il rappelle que le SAGE de demain sera l'outil pour définir la stratégie de l'eau sur l'ensemble du bassin versant.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués.

Aucune question étant posée, la séance est levée à 15h15.

David FERNANDEZ
Délégué suppléant du SMAH HVA
Secrétaire de séance



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

